

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-015****du 09 mars 2020****n°015****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

n° de membres en exercice : 25

**PRESENTS (23) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND**POUVOIRS (1) :** M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN**EXCUSES (1) :** Mme DE COURREGES

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE****OBJET : Réhabilitation de la piscine de Lencloître et demande de subvention**

*Depuis le 1er janvier 2017, la piscine de Lencloître est un équipement sportif d'intérêt communautaire. Cette piscine, ouverte en 2009, a fait l'objet de rapports d'expertise dans le cadre de la garantie décennale faisant part de décollements de carreaux au niveau du bassin, signalés dès 2011.*

*En 2019, la collectivité a perçu un montant de 190 000 € pour réparation des dommages.*

*Néanmoins, des incertitudes persistaient sur la pérennité d'une réfection du bassin à l'identique, en revêtement carrelé. Les élus de Grand Châtellerault ont décidé de mener un audit technique pour mieux appréhender la problématique et les actions préventives ou correctives à mener. Suite au diagnostic, le choix s'est porté sur la réalisation d'un revêtement inox du bassin comme solution technique la plus adaptée.*

*Par ailleurs, des travaux correctifs sont à opérer pour remplacer des portes de vestiaires, reprendre des peintures de murs et refaire une partie du réseau eau chaude sanitaire défaillant.*

*Le coût global des travaux de la piscine est estimé en phase APD, présenté le 2 mars 2020 à 482 590 € HT soit 579 108 € TTC et se décompose en six lots comme suit :*

N° du lot	intitulé	Montant HT
lot 1	Gros œuvre	46 490 €
lot 2	Carrelage	39 350 €
lot 3	Menuiserie bois	4 200 €
lot 4	Bassin inox	365 100 €
lot 5	Hydraulique/ CVC	22 000 €
lot 6	Peinture	5 450 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>482 590 €</b>

*Dans le cadre du contrat de territoire avec le Département, dans l'avenant n°2, le Conseil Départemental de la Vienne a accordé une subvention de 100 000 €.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-015****du 09 mars 2020****n°015****page 2/2**

*Une aide complémentaire pour la période 2019-2020 va être sollicitée en complément de ce qui a déjà été obtenu.*

*Le tableau de financement s'établit comme suit :*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Travaux</i>	<i>482 590 €</i>	<i>Conseil Départemental (31 %)</i>	<i>150 000 €</i>
		<i>Auto financement (69 %)</i>	<i>332 590 €</i>
<i>Total HT</i>	<i>482 590 €</i>	<i>Total</i>	<i>482 590 €</i>

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article R 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

**VU** l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réaliser des travaux pour assurer la pérennité de l'équipement

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs aux travaux de la piscine de Lencloître ou toutes pièces relatives à ce dossier, Le coût global des travaux est estimé en phase APD à 482 590 € HT.
- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les montants de subventions détaillés dans le tableau de budget prévisionnel ci-dessus.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 413.3 / 2317 / 5320.

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER